



Genève, le 23 janvier 2012

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse**  
**du département des constructions et des technologies de l'information**

**L'Etat de Genève gagne contre les recourants à Battelle**

**Dans un arrêt du 22 décembre 2011 adressé au département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), le Tribunal fédéral (TF) rejette le recours des habitants déposé contre l'autorisation de construire le nouveau bâtiment de la haute école de gestion (HEG) à Battelle. Cette décision rendra ainsi possible la construction de cet édifice, dont la mise en service est prévue pour début 2015.**

Le Tribunal fédéral (TF) approuve par conséquent l'autorisation de construire portant sur le bâtiment de la haute école de gestion (HEG), le parking souterrain et l'abattage d'arbres. Cette requête avait été déposée par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) le 26 septembre 2007 et autorisée le 5 mai 2009. De son côté, le crédit de 52'172'000 francs a été voté par le Grand Conseil le 26 mai 2011 ([Loi 10516](#)).

L'Association du quartier de la Tambourine et les voisins ne seront donc pas parvenus à empêcher la réalisation de ce projet qui revêt un caractère indispensable.

Le chantier devrait s'ouvrir en juin 2012 et durer 29 mois.

*Pour toute information complémentaire :*

*M. Mark Muller, conseiller d'Etat, en contactant Mme Rafaèle Gross, chargée de communication, DCTI, ☎ +41 22 327 94 24 ou +41 76 313 01 25.*